

Distr.
LIMITEE

A/AC.241/WG.II/L.1
21 septembre 1993

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMITE INTERGOUVERNEMENTAL DE NEGOCIATION
CHARGE D'ELABORER UNE CONVENTION INTERNATIONALE
SUR LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION DANS
LES PAYS GRAVEMENT TOUCHES PAR LA SECHERESSE
ET/OU PAR LA DESERTIFICATION, EN PARTICULIER
EN AFRIQUE
Deuxième session
Genève, 13-24 septembre 1993
Groupe de travail II
Point 3 de l'ordre du jour

ELABORATION D'UNE CONVENTION INTERNATIONALE SUR LA LUTTE
CONTRE LA DESERTIFICATION DANS LES PAYS GRAVEMENT TOUCHES
PAR LA SECHERESSE ET/OU PAR LA DESERTIFICATION,
EN PARTICULIER EN AFRIQUE

Projet de rapport du Groupe de travail II

Vice-Président/Rapporteur : Frederick E.G. Mallya
(République-Unie de Tanzanie)

A. Organisation des travaux

1. A sa 1ère séance plénière, le 13 septembre 1993, le Comité intergouvernemental de négociation, conformément à la résolution 2/... du 13 septembre 1993, a renvoyé le point 3 de son ordre du jour, intitulé "Elaboration d'une convention internationale sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou par la désertification, en particulier en Afrique" aux groupes de travail. Le Groupe de travail II était chargé d'élaborer notamment les dispositions concernant les définitions et les aspects institutionnels, administratifs, technologiques et scientifiques, les dispositions relatives à la recherche, au rassemblement

GE.93-62533 (F)

de données et à l'échange d'informations et les dispositions concernant les arrangements de procédure ainsi que d'autres dispositions juridiques comme celles qui pourraient figurer dans tout instrument lié à la convention.

2. A la 1ère séance, le 14 septembre 1993, le Président a fait une déclaration liminaire.

3. A la même séance, le Groupe de travail a approuvé son programme de travail pour la période allant du 14 au 24 septembre. Il a ensuite tenu, dans ce laps de temps, ... séances officielles et ... séances informelles.

4. Le Groupe de travail II était saisi pour l'examen du point 3 de l'ordre du jour d'une note intitulée "Etat récapitulatif des opinions des gouvernements, des déclarations et des projets de dispositions" (A/AC.241/12) que le secrétariat avait établie sur la base des communications écrites des gouvernements et en tenant compte également des déclarations faites à la première session de fond du Comité intergouvernemental de négociation, tenue à Nairobi du 24 mai au 3 juin 1993.

B. Examen des différentes questions

1. Recherche-développement

5. Le Groupe de travail a examiné cette question à ses 2ème et 4ème séances, les 15 et 16 septembre. Des déclarations ont été faites par les représentants de 32 Etats, dont un s'est exprimé au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de la Communauté économique européenne et un autre au nom du Groupe des Etats africains.

6. Des déclarations ont été faites également par les représentants de deux institutions spécialisées des Nations Unies et par le représentant d'une organisation intergouvernementale.

2. Rassemblement, analyse et échange de renseignements

7. Le Groupe de travail a examiné cette question à ses 2ème et 4ème séances, les 15 et 16 septembre. Des déclarations ont été faites par les représentants de 37 Etats, dont un s'est exprimé au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de la Communauté économique européenne.

8. Des déclarations ont été faites également par le représentant d'une institution spécialisée des Nations Unies et par le représentant d'une organisation intergouvernementale.

3. Transfert de technologie et coopération

9. Le Groupe de travail a examiné cette question à ses 3ème et 4ème séances, les 15 et 16 septembre. Des déclarations ont été faites par les représentants de 43 Etats, dont un s'est exprimé au nom du Groupe des Etats africains et un autre au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de la Communauté économique européenne.

10. Des déclarations ont été faites également par le représentant d'une institution spécialisée des Nations Unies et par les représentants de deux organisations intergouvernementales.

4. Institutions

11. Le Groupe de travail a examiné cette question à ses 5ème et 6ème séances, les 16 et 17 septembre. Des déclarations ont été faites par les représentants de 26 Etats, dont un s'est exprimé au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de la Communauté économique européenne et un autre au nom du Groupe des Etats africains.

12. Le représentant d'une institution spécialisée des Nations Unies a fait une déclaration.

13. Le représentant d'une organisation non gouvernementale accréditée auprès du Comité a fait une déclaration au nom de la communauté des organisations non gouvernementales.

5. Procédures

14. Le Groupe de travail a examiné cette question à sa 7ème séance, le 20 septembre. Des déclarations ont été faites par les représentants de huit Etats, dont un s'est exprimé au nom du Groupe des Etats africains et un autre au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de la Communauté économique européenne.

6. Clauses finales

15. Le Groupe de travail a examiné cette question à sa 7ème séance, le 20 septembre. Des déclarations ont été faites par les représentants de 14 Etats, dont un s'est exprimé au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de la Communauté économique européenne.

7. Instruments régionaux

16. Le Groupe de travail a examiné cette question à ses ... et ... séances, les .. et .. septembre. Des déclarations ont été faites par les représentants de ... Etats.

C. Adoption du rapport du Groupe de travail

17. A sa ... séance, le .. septembre, le Vice-Président/Rapporteur, M. Frederick E.G. Mallya, a présenté le projet de rapport (A/AC.241/WG.II/L...).

18. A la même séance, le Groupe de travail a adopté le projet de rapport [tel que modifié].
